

Le bulletin d'information du site Natura 2000 :

## « Tourbières de Mées » (Landes)

### DANS CE NUMÉRO

|                                                                              |          |
|------------------------------------------------------------------------------|----------|
| <b>L'EDITO</b><br>du Maire de Mées                                           | <b>1</b> |
| <b>INTRODUCTION</b>                                                          | <b>2</b> |
| <b>LOCALISATION</b>                                                          | <b>2</b> |
| <b>CARACTÉRISTIQUES<br/>DU SITE</b>                                          | <b>3</b> |
| - Habitats naturels d'intérêt<br>communautaire                               |          |
| - Espèces animales d'intérêt<br>communautaire                                |          |
| - Contexte socio-économique                                                  |          |
| <b>OBJECTIFS ET<br/>STRATÉGIES D'ACTION</b>                                  | <b>3</b> |
| - Objectifs du site et<br>mise en œuvre du Docob                             |          |
| - Actions prévues                                                            |          |
| <b>2007 :<br/>1<sup>RES</sup> ACTIONS SUR<br/>LES TOURBIÈRES<br/>DE MÉES</b> | <b>4</b> |

### Edito

Avant de découvrir dans ce numéro les caractéristiques spécifiques des tourbières de Mées, il est important de vous préciser la démarche de Natura 2000 tant au niveau européen que local.

En 1992, lors du sommet de la terre à Rio de Janeiro, des projets de développement durable voient le jour, tel celui de Natura 2000 : ce projet de tous les pays d'Europe vise à constituer un réseau de sites abritant des habitats naturels ainsi que des habitats d'espèces animales ou végétales devenues rares ou menacées. Entre 1992 et 1995 un inventaire des sites potentiels d'intérêt communautaire est établi.

Après consultations, chaque état membre propose un ensemble de sites cohérent et fonctionnel. C'est ainsi qu'en 1998, les tourbières de Mées sont proposées comme site potentiel d'intérêt communautaire et transmis à la Commission Européenne.

Dès 2001, j'ai été amené à réfléchir sur les conséquences d'une telle démarche et à la façon de mettre en œuvre ce processus. Dans le cahier des charges des Documents d'Objectifs Natura 2000, la Commission Européenne précise et confirme que « la fonction écologique des sites Natura 2000 sera garantie par les Etats. Ces sites ne seront pas des zones protégées d'où l'homme serait exclu, et encore moins des sanctuaires de nature. Ils seront tout simplement des espaces gérés avec tous les usagers de telle sorte qu'ils puissent préserver leurs richesses patrimoniales et leur identité en maintenant leurs activités (pêche, chasse, agriculture, sylviculture). Bien souvent, ces activités peuvent être même vitales au maintien du milieu naturel dans un bon état de conservation ».

Avec ces garanties, la Municipalité de Mées a engagé les premières réunions de travail avec les acteurs locaux.

Elle s'est portée candidate comme structure coordinatrice et animatrice du Document d'Objectifs avec l'aide du Conservatoire Régional d'Espaces Naturels d'Aquitaine et de l'Office National des Forêts, partenaires techniques.

Le premier choix a été de poursuivre les opérations de préservation menées sur les tourbières de l'Estanque, secteur déjà aménagé, avec un entretien suivi pour l'accès du public. Sur l'ensemble du site, le maintien et l'amélioration du réseau hydraulique, à mener de façon prioritaire, seront à la base des mesures qui permettront une bonne conservation des milieux tourbeux.

Tout sera fait dans ce but, par étapes, afin de préserver l'intérêt écologique majeur de ces tourbières, et leur fragile équilibre.

Le site Natura 2000 des tourbières de Mées sera dans l'avenir ce que les acteurs locaux en feront...

**ALAIN BUCAU,**  
Maire de Mées



## Le DOCOB c'est :

- un **plan de gestion** cohérent et **concerté** du site Natura 2000,
- des **fiches actions** visant à garantir la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire,
- des **préconisations de gestion** qui sont une **aide à la décision** importante pour les utilisateurs et les gestionnaires du site.

## L'Édippe ou Fadet des laîches



Papillon diurne de 20 à 25 mm, brun plus ou moins sombre, présentant des ocelles sur la face inférieure des ailes.

Ce papillon est strictement inféodé aux zones humides. La chenille se réfugie en effet dans des herbacées hygrophiles comme la molinie ou le choin noirâtre, et sa présence dépend d'un engorgement permanent du sol.

L'**Oedippe** est considéré comme une des espèces de papillon diurne les plus rares et menacées d'Europe, en raison surtout de la disparition de son habitat.

Les **Tourbières de Mées** jouent un rôle important pour la conservation de cette espèce à l'échelle régionale.

## Introduction

Le réseau Natura 2000, constitué de sites d'intérêt écologique majeur en Europe, est issu de l'application de la Directive 92/43 du 21 mai 1992 appelée Directive « habitats ». Cette Directive contribue à l'objectif général d'un développement durable et a pour but de « favoriser la biodiversité tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales ». Les états membres doivent doter ces sites de documents de planification et de gestion, dont la déclinaison française est le « Document d'Objectifs » (DOCOB), constitué dans une démarche de concertation locale.

Les tourbières de Mées, composées de milieux humides remarquables, en régression critique sur le territoire européen, et accueillant de nombreuses espèces rares et menacées en Europe, font partie de ce réseau.

La Direction Régionale de l'Environnement d'Aquitaine (DIREN) et le préfet des Landes, a confié la réalisation du DOCOB à un opérateur local : la commune de Mées, soutenue par ses partenaires techniques : le Conservatoire Régional d'Espaces Naturels d'Aquitaine (CREN) et l'Office National des Forêts (ONF).

L'élaboration de ce document de gestion s'est déroulée en 3 phases :

- **Phase 1** – Elaboration du diagnostic environnemental et socio-économique (*validation en octobre 2003*)
- **Phase 2** – Définition des enjeux et des objectifs du DOCOB (*validation en décembre 2003*)
- **Phase 3** – Elaboration du plan d'action : définition des objectifs, des modalités de gestion et proposition d'actions (*validation en février 2004*)

L'élaboration du DOCOB s'est appuyée sur une large concertation établie localement au niveau d'un comité de pilotage et de groupes de travail thématiques.

Il a été validé en avril 2004, il s'agit à présent de mettre en œuvre les mesures qui y sont préconisées, dans le cadre de la phase d'animation.

Le présent bulletin présente une synthèse des principaux éléments du DOCOB, ainsi que le contexte de l'animation du DOCOB et les mesures qui seront mises en œuvre.

## Localisation

Le site des tourbières de Mées se situe en France, dans la région Aquitaine, au sein du pays dacquois dans le département des Landes.

Il se compose de deux secteurs distincts : la tourbière de l'Estanque d'une superficie de 19,9 hectares et la tourbière de l'Estiraux couvrant 87,2 hectares. La majeure partie du site se trouve sur la commune de Mées (102,2 ha). Seule une zone de 4,9 hectares empiète sur la commune de St-Paul-les-Dax.

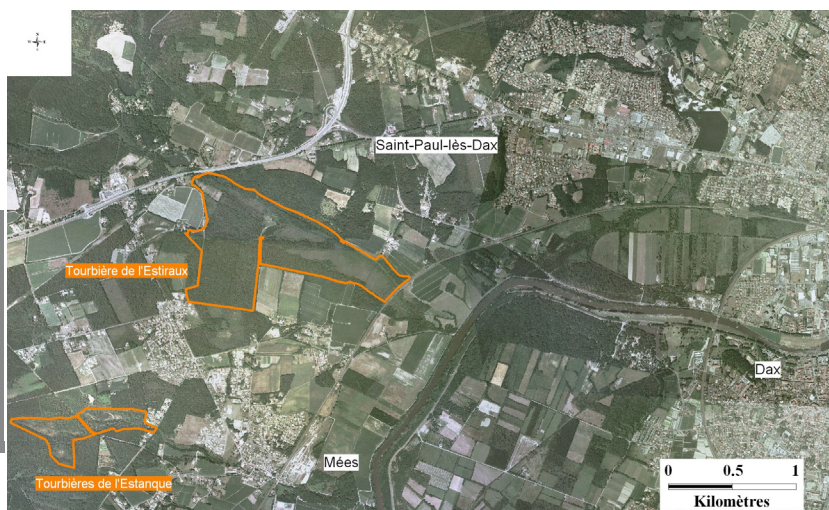


Photo aérienne : IGN

## Caractéristiques du site

### HABITATS NATURELS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Cinq habitats naturels d'intérêt communautaire dont quatre prioritaires (*notés en gras*) sont présents sur le site :

- **7110\*** - Tourbières hautes actives
- **4020\*** - Landes humides atlantiques méridionales à *Erica ciliaris* & *Erica tetralix*
- **7210\*** - Marais calcaires à *Cladium mariscus* et *Carex davalliana*
- **91E0\*** - Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)
- 7150 - Dépressions sur substrats tourbeux (*Rhynchosporion*)

### ESPÈCES ANIMALES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

L'ensemble des milieux naturels présents sur les tourbières de Mées, accueillent une faune riche et diversifiée, dont 7 espèces sont d'intérêt communautaire :

Deux insectes : le Fadet des laïches (*Coenonympha oedippus*), papillon des tourbières, et l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*), libellule liée aux cours d'eau frais et ensoleillés

Un reptile, la cistude d'Europe (*Emys orbicularis*), tortue aquatique.

Deux poissons : la Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*) et la Lamproie marine (*Petromyzon marinus*)

Deux mammifères des zones humides : le Vison d'Europe (*Mustela lutreola*), espèce en voie d'extinction, et la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*).

Le site compte également de nombreuses espèces animales et végétales protégées en France.

### CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

La Directive Habitats, qui définit les principes de la mise en œuvre de Natura 2000, a pour but de favoriser la biodiversité tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles, et régionales. Ce texte juridique reconnaît de ce fait le rôle important que peuvent jouer les activités humaines dans la conservation du patrimoine naturel.

Parallèlement à l'analyse écologique du site, la phase d'inventaire s'est donc attachée à dresser un panorama du contexte socio-économique du canton de Dax nord, et des activités humaines touchant de près ou de loin le site Natura 2000.

Les activités forestières, orientées vers la production de pin maritime, prédominent sur le site :

- les forêts communales, gérées par l'Office National des Forêts, font à ce titre l'objet d'un plan pluriannuel d'aménagement, orienté vers des séries de production raisonnée en zone forestière, et de production écologique sur les landes et zones tourbeuses.
- Les forêts privées, gérées par les propriétaires avec le soutien du Centre Régional de production Forestière (CRPF) et de la Chambre d'Agriculture.

La chasse, la pêche, les activités de tourisme et de loisirs, orientés vers la découverte de la Nature, constituent les autres activités pratiquées sur le site.

## Objectifs et stratégies d'actions

### OBJECTIFS DU SITE ET MISE EN ŒUVRE DU DOCOB (animation)

Des groupes de travail ont été constitués afin de réunir l'ensemble des compétences nécessaires à une juste évaluation des enjeux économiques, des objectifs et des mesures de gestion à mettre en place sur le site. Deux thématiques ont ainsi fait l'objet d'une étude approfondie, associant un échantillon représentatif des acteurs et usagers concernés :

- « Gestion des milieux tourbeux et forestiers »
- « Tourisme et loisirs »

Ainsi, des **objectifs de site** ont été définis en concertation avec l'ensemble des intéressés :

- O 1 : Conserver les habitats et les espèces d'intérêt patrimonial
- O 2 : Favoriser la biodiversité et l'intérêt paysager en forêt de production
- O 3 : Mettre en place des suivis et améliorer les connaissances
- O 4 : Sensibiliser et valoriser
- O 5 : Animer le DOCOB

Ces grands objectifs sont déclinés en objectifs opérationnels, eux-mêmes déclinés en mesures permettant d'y répondre.

Pour remplir les objectifs que se sont fixés en commun les acteurs du site, il s'agit aujourd'hui de mettre en œuvre les actions et préconisations qui figurent dans le DOCOB. Ce travail partenarial devra également être poursuivi, afin que les réflexions qui n'ont pu trouver de traduction concrète dans ce DOCOB puissent mûrir et donner lieu à des projets durables. Afin de mener à bien ce projet, un comité de suivi est mis en place, et un animateur est désigné.

## Quelques mots sur l'animation du DOCOB

### Le comité de suivi :

Le comité de suivi est constitué des mêmes membres que le comité de pilotage qui a validé les différentes phases de l'élaboration du DOCOB, et le remplacera désormais. Réuni au commencement de l'animation, il aura pour rôle de suivre et de valider les différentes étapes de l'animation du DOCOB au cours des 6 années à venir.

### L'animateur :

Il est l'intervenant privilégié pour l'ensemble des acteurs du site. Il a en charge 3 missions principales :

#### ● L'animation du DOCOB

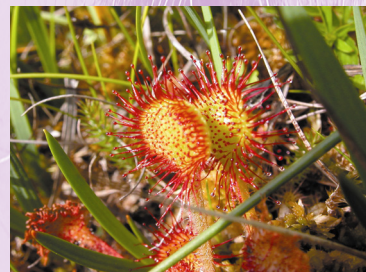
Il organise la « vie » du DOCOB (réunions de travail, information, ...)

#### ● La coordination générale

En relation avec le comité de suivi, il planifie les actions mises en œuvre, et rend compte de l'avancement du travail (bilans annuels, ...)

#### ● L'assistance technique et administrative

- Il assiste les candidats aux contrats de gestion
- Il veille à la mise en œuvre des mesures non contractuelles proposées dans le DOCOB



Droséra à feuilles rondes

## ACTIONS PRÉVUES

### Le déroulement de l'animation :

L'animation du DOCOB se déroulera sur 6 années. Au terme de cette période, les résultats du travail et les effets des actions menées seront évalués. Chaque année, sous l'égide du comité de suivi, l'animateur élaborera et mènera un programme d'activités et rendra compte, par un bilan annuel, des actions mises en oeuvre au cours de l'année, et quand cela sera possible, de l'évaluation de leurs effets. Dans ce cadre, l'animateur sollicitera les différents utilisateurs du site, individuellement ou au sein de groupes thématiques, pour permettre la mise en oeuvre des actions.

### L'animateur du DOCOB « tourbières de Mées » :

La commune de Mées, soutenue par le CREN Aquitaine et l'Office National des Forêts, partenaires techniques, a été désignée comme l'animateur. Ils s'associeront aux différents partenaires locaux concernés par les actions préconisées dans le DOCOB, pour sa mise en oeuvre.

### La mise en oeuvre des actions :

La mise en oeuvre de Natura 2000 est basée sur le **volontariat** des acteurs du territoire, qui ont la possibilité de passer des contrats de gestion avec l'État, rédigés sur la base des préconisations du DOCOB.

Ces mesures ont été formalisées en « fiches actions », qui reprennent le contexte, les objectifs précis de chaque action, leur champ d'application et décrivent précisément leurs modalités de mise en oeuvre (opérations, coûts et financements, intervenants, calendrier prévisionnel, priorité, etc.). 75 fiches ont été élaborées.

### Les contrats :

Les mesures proposées dans le DOCOB prendront la forme de contrats de gestion, signés par les utilisateurs et gestionnaires du site. Ils seront soutenus par des aides financières de l'État, qui s'engage à financer ces travaux sous forme d'aide à l'investissement ou d'aide annuelle. L'aide, cofinancée par l'Union Européenne et éventuellement des collectivités, peut aller jusqu'à 100% de la dépense engagée.

Sur les **tourbières de Mées**, surfaces non agricoles, c'est le **contrat Natura 2000** qui s'applique. D'une durée minimale de 5 ans, c'est un engagement contractuel pouvant être signé par tout titulaire de droits réels ou personnels conférant la jouissance des parcelles. Il décrit les engagements (travaux d'entretien) auxquels le signataire s'engage.

### Les autres mesures :

Plusieurs mesures proposées dans le DOCOB ne prendront pas la forme de contrats de gestion. Elles concernent notamment un certain nombre de suivis d'espèces et d'habitats naturels. Il incombera alors à l'animateur et aux acteurs concernés d'élaborer les projets sur la base desquels des partenaires pourront être sollicités.

L'animateur du DOCOB sera le partenaire des utilisateurs et gestionnaires pour élaborer et mettre en oeuvre les contrats et les mesures non contractuelles.

## 2006/2007 : 1<sup>res</sup> actions sur les tourbières de Mées

L'animation du DOCOB entre dans une phase de réalisation ou de commencement de plusieurs actions de gestion préconisées dans le DOCOB :

D'ores et déjà, un contrat Natura 2000 a été signé pour 5 ans entre l'État et le CREN Aquitaine pour la mise en oeuvre de plusieurs actions permettant d'atteindre les objectifs suivants :

- **O12** : Limiter l'envahissement des espèces ligneuses sur la tourbière
- **O13** : Favoriser une diversité de micro-habitats sur la tourbière

Les mesures contractualisées sont :

- **GH3** : Débroussaillage manuel à grande échelle avec exportation de matière coupée sur 8 hectares
- **GH4** : Coupe ou arrachage d'arbustes sur la tourbière et exportation sur 0,8 hectares (forte densité)
- **GH5** : Coupe ou arrachage d'arbustes sur la tourbière et exportation (densité moyenne) sur 2,3 hectares
- **GH7** : Décapage et étrépage sur 35 m<sup>2</sup>

Ces actions sont accompagnées de suivis des habitats et des espèces cofinancés par la région Aquitaine et l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

### Consultation du Document d'Objectifs des Tourbières de Mées

Vous êtes invités à prendre connaissance du Document d'Objectifs. Mis à disposition du public à la mairie de Mées, il est également consultable sur demande à la sous-préfecture de Dax, à la préfecture de Mont de Marsan, à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, ou sur le site Internet de la Direction Régionale de l'Environnement d'Aquitaine (<http://www.aquitaine.ecologie.gouv.fr>)



Direction régionale de l'environnement  
AQUITAINE

Direction Départementale  
de l'Agriculture et de la  
Forêt des Landes

## ASSOCIEZ-VOUS AUX PROCHAINES ETAPES

### L'engagement de chacun

dans la mise en oeuvre des actions proposées dans le DOCOB sera le garant de leur succès, et de la prise en compte durable des préoccupations de l'ensemble des utilisateurs du site.

**Si vous souhaitez participer** à la mise en oeuvre des actions du DOCOB, ou disposer d'informations complémentaires sur l'avenir du site « **tourbières de Mées** »,

### N'hésitez pas à contacter :

Mairie de Mées  
908 avenue Emile Despax  
40 990 Mées  
tél : 05 58 97 57 54  
mail : [mairie.mees@wanadoo.fr](mailto:mairie.mees@wanadoo.fr)



### CREN Aquitaine

Tangi Le Moal  
Antenne Pays basque / Sud Landes  
Maison pour Tous, Place du Marché  
64240 URT  
Tel / fax : 05 59 56 92 97  
Mél : [antenne.pbl@cren-aquitaine.fr](mailto:antenne.pbl@cren-aquitaine.fr)

### Rédaction et mise en page :

Christophe Aubert, Tangi Le Moal,  
Laure Berger-Sabbatel

### Photographies :

CREN Aquitaine

### Directeur de la publication :

Patrick WALDHART

### Pour plus d'informations :

Ministère de l'Écologie,  
du Développement et de  
l'Aménagement Durable  
<http://www.ecologie.gouv.fr>  
<http://www.natura2000.fr>